



## Litige locataire propriétaire caution

Par **kikou2**, le **10/07/2011 à 15:58**

Bonjour,

j'ai un souci avec mon propriétaire, nous étions d'accord pour un préavis de 1 mois au lieu de 3 cela m'arrangeait et lui aussi, je lui ai envoyé une lettre recommandée et lui non il ma juste envoyé un simple sms avec un départ avant date jusqu'à tout va bien, nous avons fixé l'état des lieux qui c'est très très mal passé et 2 mois après l'état des lieux il m'envoie un courrier en me demandant les 2 mois de loyers restant, et qu'il avait effectivement verbalement donné son accord mais qu'après il était revenu sur sa décision verbalement aussi et qu'après renseignement je lui devais 3 mois et non 1 mois de préavis sauf mutation licenciement ou rsa .

Quel recours est ce que je peux avoir sachant que je n'ai jamais reçu de sa part un courrier.

Par **mimi493**, le **10/07/2011 à 15:59**

Aucun recours sauf s'il a reloué entre votre départ et la fin du préavis.

Par **kikou2**, le **10/07/2011 à 16:04**

merci pour ta réponse apparemment non pas reloué!!!!  
et si je saisi le tribunal????

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **16:07**

Vous perdrez et vous devrez payer en sus des dépens, peut-être des dommages et intérêts pour procédure abusive

Par **kikou2**, le **10/07/2011** à **16:19**

donc aucuns recours ??? meme si j'ai eu un jour un sms de sa part??? de plus a la signature du bail il ma demandé 2 mois de caution qui me rendra pas vu qu'il les garde pour les 2 mois perdu.

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **03:31**

Quel type de bail vide ou meublé ?